



---

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Conseil du 15 Décembre 2025*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

---

**OBJET : Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'agglomération de Bastia**

**L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 15 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.**

**PRÉSENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Gilles BATTISTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI

**ONT DONNE POUVOIR :**

Carulina COLOMBANI à Serge LINALE  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Christine MALAFRONTÉ à Marie-Christine BERTOLUCCI  
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO  
Paul TIERI à Pierre SAVELLI  
Christelle TIMSIT à Mattea LACAVE

**ABSENTS :**

Emmanuelle de GENTILI, Jean-Martin MONDOLONI, Emma MUSSIER, Leslie PELLEGRINI, Linda PIPERI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI, Jean-Michel SAVELLI

**QUORUM : 21**

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'agglomération de Bastia**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) sur les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) ;

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET ;

Vu le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatif à l'obligation de soumettre le PCAET à évaluation environnementale ;

Vu les délibérations du 22 juillet 2019 et du 26 avril 2024 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia approuvant la déclaration d'intention d'élaboration de son PCAET ;

Vu la délibération du 29 juillet 2025 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia approuvant l'arrêt de son PCAET ;

Considérant que le plan d'actions du PCAET est élaboré pour une période de six ans (2026 - 2031) et définit un cadre opérationnel ;

Considérant l'avis motivé du Préfet de région et de l'autorité Environnementale (MRAE) ;

Considérant l'organisation d'une consultation publique du 4 novembre au 4 décembre 2025 ;

Considérant que suite à ces avis un mémoire de réponse a été rédigé répondant à l'ensemble des remarques ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE (À l'unanimité) – Abstention : Julien Morganti**

D'approuver le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération de Bastia et son plan d'actions pour la période 2026 – 2031 ;

**AUTORISE**

Le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents et à prendre toutes les décisions relatives à cette délibération ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

*Louis Pozzo di Borgo*  
**LOUIS POZZO DI BORGO**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télé-recours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)